



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 18 juillet 2020

n° 064-20 C

Objet : Détermination du nombre de vice-présidents
Modification de la délibération n° 059-20 C

- date de convocation le 12 juillet 2020
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt, le samedi dix-huit juillet à neuf heures trente, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, centre de congrès Le Manège, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 74

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoit Cerino - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Xavier Dullin - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerinck - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Guy-Pierre Martin - Martin Noblecourt - Gaetan Pauchet - Cyndie Picot - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Alexandra Turnar
Cognin	Corinne Charles - Lionel Mithieux - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fresso
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	Gérard Merlin
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Luc Meunier
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 8

de Christèle Blambert à Michel Dyen - de Stéphane Bochet à Luc Meunier - de Julien Donzel à Josette Rémy - de Sandrine Garcin à Sylvie Koska - de Chantal Giorda à Alexandre Gennaro - de Martine Lambert à Alain Thieffenat - de Raphaele Mouric à Jean-Benoit Cerino - de Thierry Tournier à Christian Berthomier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 18 juillet 2020

délibération n° 064-20 C

objet **Détermination du nombre de vice-présidents**
Modification de la délibération n° 059-20 C

Philippe Gamen, président, rappelle que le Conseil communautaire est composé de 82 membres.

Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder 15 vice-présidents.

L'application de ce pourcentage à l'effectif du Conseil communautaire porterait le nombre de vice-présidents à 17, qui serait donc plafonné à 15.

Par délibération n° 059-20 C, le Conseil communautaire a fixé le nombre de vice-présidents à 1.

Afin de permettre la constitution d'une équipe exécutive pour la mise en œuvre des différentes compétences de la Communauté d'agglomération, il est proposé d'augmenter ce nombre et de le fixer à 15.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu l'arrêté préfectoral du 24 octobre 2019 fixant le nombre de sièges du Conseil communautaire,

Vu l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 059-20 C du Conseil communautaire du 9 juillet 2020,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : fixe le nombre de vice-présidents à 15.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 064-20 C

Objet de l'acte : Détermination du nombre de vice-présidents
Modification de la délibération n° 059-20 C

Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique 1 - Election executif 4 - Election des
présidents et vice-présidents EPCI

Date de l'acte : 18 juillet 2020

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20200718-lmc1H23909H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H23909H1

Date de transmission en Préfecture : 23 juillet 2020

Date de réception en Préfecture : 23 juillet 2020

Période d'affichage : du au